



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Le 16 avril 2026, à 09 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 09 avril 2026 s'est réuni à la salle Blachère à Bonnieux, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

---

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-36

OBJET : ÉLECTION DU BUREAU

---

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 39 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 43

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : M. Patrick SIAUD

GIGNAC : M. Christophe MEZARD

GOULT : Mme Christine FLORENT

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Bruno PITOT

MURS : M. Alexandre BERGODAA

MÉNARBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD

RUSTREL : M. Guillaume JEAN

SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

**Absents :**

APT : M. Cédric MAROS, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI

BUOUX : M. Patrice HIVERT représenté par Mme Amélie PESSEMESE

CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET représentée par Mme Solange FOUVET

**Procurations :**

GARGAS : M. Pierre MARTIN donne pouvoir à M. Patrick SIAUD, Mme Justine ESCHENBRENNER donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON, Mme Florence QUAGHEBEUR donne pouvoir à M. Patrick BONNET

LIoux : M. Patrice FOURNIER donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260416-2026-36-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2026  
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Page 1 sur 3

CC-2026-36

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

**Vu**, la délibération N°CC-2026-xx du 16 avril 2026 relative à l'installation du conseil communautaire,

**Vu**, la délibération N°CC-2026-24 du 16 avril 2026 procédant à l'élection du président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

**Vu**, les délibération N°CC-2026-26 à N°CC-2026-35 du 16 avril 2026 procédant à l'élection des vice-présidents de la CCPAL,

**Considérant**, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

**Considérant**, que les membres du Bureau sont élus selon les modalités prévues pour l'élection du maire : au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le président demande à l'assemblée de procéder à l'élection des membres du Bureau.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Dit**, que les conseillers communautaires suivants ayant obtenu la majorité absolue sont élus membres du Bureau :

Vice-président	Jean	AILLAUD
Vice-président	Lucien	AUBERT
Membre	Gérard	BAUMEL
Vice-président	Christian	BELLOT
Membre	Alexandre	BERGODAA
Membre	Gisèle	BONNELLY
Membre	Maryse	BONNET
Membre	Jean-Pierre	BOYER
Membre	Martine	CALAS
Vice-présidente	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Vice-présidente	Christine	FLORENT
Membre	Patrice	FOURNIER
Membre	Patrice	HIVERT
Membre	Roger	ISNARD
Membre	Guillaume	JEAN
Vice-président	Patrick	MERLE
Membre	Christophe	MEZARD
Membre	Luc	MILLE
Membre	Bruno	PITOT
Vice-président	Pascal	RAGOT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260416-2026-36-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2026  
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Page 2 sur 3

Président	Gilles	RIPERT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-président	Frédéric	SACCO
Membre	Thomas	SAMPIETRO
Vice-présidente	Dominique	SANTONI
Vice-président	Patrick	SIAUD

**Autorise**, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 29/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260416-2026-36-DE  
Date de télétransmission : 20/04/2026  
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Page 3 sur 3

CC-2026-36

